



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 1^{er} juillet 2025

Fièvre porcine africaine : le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de prévention pour protéger le territoire de la maladie

La France est actuellement indemne de fièvre porcine africaine (FPA), parfois également appelée peste porcine africaine (PPA). Pour préserver ce statut, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renouvelle sa campagne de communication. Lancée ce mercredi 2 juillet, celle-ci vise à sensibiliser tous les acteurs dont l'activité implique de traverser les frontières (voyageurs, transporteurs internationaux, travailleurs expatriés, usagers de la nature...) et sont ainsi concernés par une possible introduction du virus sur le territoire.

La fièvre porcine africaine touche de nombreux pays d'Europe, affectant les suidés (porcs et sangliers) d'élevage et sauvages. De nombreux cas ont été détectés chez des sangliers dans le nord de l'Italie et en Allemagne, dans des régions voisines de la France. Sans danger pour l'Homme, la fièvre porcine africaine est contagieuse et mortelle pour les porcs et les sangliers, et génère de graves conséquences économiques pour les éleveurs et toute la filière porcine.

La diffusion de la FPA se fait de proche en proche par des sangliers et/ou porcs infectés ou par des aliments à base de viande de porc infectée. Il est donc essentiel de ne pas rapporter de l'étranger, et en particulier des zones touchées par la FPA, des aliments à base de porc ou de sanglier afin de réduire le risque de contamination par un « sandwich ».

Pour cela, la campagne prévoit des messages spécifiques aux publics concernés :

- **Les transporteurs internationaux** sont appelés, lors de leurs trajets, à jeter les restes de leurs repas dans des poubelles fermées et prévues à cet effet, pour s'assurer que ces restes ne soient pas consommés par des sangliers. Dans le cas de transports de suidés, le nettoyage et la désinfection du véhicule est impératif après le déchargement.
- **Les travailleurs saisonniers** sont invités à jeter les restes d'aliments à base de porc dans des poubelles fermées et prévues à cet effet.
- **Les usagers de la nature**, notamment les randonneurs, dont le parcours passe par l'étranger, sont également invités à jeter les restes d'aliments à base de porc dans des poubelles fermées et prévues à cet effet.
- **Les voyageurs en visite**, ou en transit, dans des [pays touchés par la FPA](#), sont invités à éviter de rapporter des aliments à base de porc ou de sanglier, ou *a minima* à jeter les restes d'aliments dans des poubelles fermées et prévues à cet effet.

Un appel à la vigilance et au renforcement des mesures de biosécurité est également adressé aux chasseurs, aux éleveurs de porcs ou de sangliers. Toute suspicion de maladie en élevage doit être signalée au vétérinaire ; tout sanglier découvert mort dans le milieu naturel doit être signalé au réseau SAGIR animé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et les fédérations départementales des chasseurs (FNC).

Pour en savoir plus sur la campagne, consultez le [kit de communication](#).

Au-delà de cette campagne, les services de l'État et les professionnels demeurent pleinement mobilisés pour que la France reste indemne de la maladie, conformément au [Plan national d'action visant à prévenir l'introduction et la propagation de la fièvre porcine africaine](#).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de la Souveraineté alimentaire
et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv